

COMMUNE
DE
SAINT-ANDRE-DE-LIDON

PLAN LOCAL
D'URBANISME

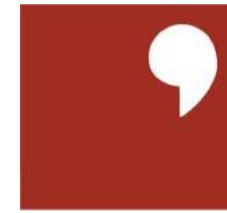
PIECE N° 5.1

PLAN DES SERVIDUTES D'UTILITE PUBLIQUE
AU 1/7 000

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
05 décembre 2017	30 juillet 2019	28 juillet 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal.
Le maire

Etudié par
URBAN HYMNS SARL
Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT
Tel : 05 46 91 46 05



Légende

Informations cadastrales

- ▬ Limites communales
- ▭ Parcelles cadastrales
- Bâtimens
- Réseau hydrographique

Servitudes d'utilité publique en vigueur sur le territoire

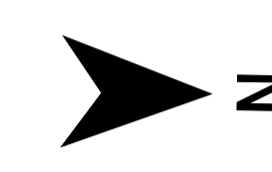
- EL7 : alignement des voies
- L4 : Lignes de transport d'énergie électrique 90 Kv
- L4 : lignes de distribution de l'énergie électrique < à 63 Kv
- AC1 : protection des monuments historiques
- T1 : voies ferrées
- T5 : servitudes aéronautique de dégagement

Ne sont pas reportées sur ce plan, les servitudes suivantes :
- PTT : se reporter à l'acte créant la servitude, disponible auprès des services de l'Etat.
- T7 : concerne l'ensemble du territoire communal.

COMMUNE
DE
GREZAC

COMMUNE
DE
COZES

COMMUNE
DE
THAIMS



COMMUNE
DE
MONTPELLIER-
DE-
MEDILLAN

COMMUNE
DE
RIOUX

COMMUNE
DE
CRAVANS

COMMUNE
DE
EPARGNES

COMMUNE
DE
VIROLLET

COMMUNE
DE
GEMOZAC

